

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE
01300 PEYRIEU**

☎ 04.79.42.00.14

Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2015

Le 29 mai deux mil quinze, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Présents : Mmes, Fournier Carla, Gerbier Stéphanie, Gruselin Nathalie, Lemerre Chantal, Reveillard Suzanne , Mrs Bettant Maurice, Capitan Jacky, Yvon Clerc, Damers Philippe, Girel Jean, Fournier J-M, Grostabussiat Lionel, Roche Laurent.

Absents excusés : Clapot Yolande donne pouvoir à Jean Girel
Stéphane Ravier donne pouvoir à Stéphanie Gerbier

DEMANDES D'AIDES AU DEPARTEMENT ET A L'AGENCE DE L'EAU

1. Monsieur le maire explique que les travaux **de pose d'une télégestion à la station de pompage et une télégestion au réservoir de Fay** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).
Le coût de l'opération serait de 8 050, 00 € hors taxe.
Le maire demande au conseil de se prononcer :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- valide la totalité de l'opération des travaux de pose d'une télégestion à la station de pompage et une télégestion au réservoir de Fay
- valide le montant HT de 8 050 € de l'opération et les modalités financières de ces dernières,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de pose d'une télégestion à la station de pompage et une télégestion au réservoir de Fay
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération

2. Monsieur le maire explique que les travaux **de renforcement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'eaux usées au niveau de la traversée centre village** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Le coût de l'opération serait de 43 060 € HT pour le renforcement du réseau d'eau potable et de 44 725 € pour l'extension du réseau d'eaux usées.

Il demande au conseil de se prononcer :

Le conseil, après en avoir délibéré,

- valide la totalité de l'opération des travaux **de renforcement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'eaux usées au niveau de la traversée centre village**
- valide le montant HT de **43 060 €** pour le renforcement du réseau d'eau potable et valide également le montant HT de **44 725 € pour l'extension du réseau d'eaux usées**, et les modalités financières de ces dernières,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de renforcement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées traversée centre village
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération,

REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE MARIAGE AVEC TRAVAUX D'ISOLATION, DE RENOVATION, ET MISE EN ACCESSIBILITE.

Le Maire rappelle que la mairie en tant qu'établissement recevant du public (ERP) va devoir se mettre aux normes de mise en accessibilité : pour cela il va falloir faire des travaux. L'installation d'un monte personnes est obligatoire ainsi que des travaux d'aménagement intérieurs de la mairie permettant la circulation des personnes à mobilité réduite. Le projet pourrait débiter 1^{er} semestre 2016.

Un estimatif a été fait pour un montant de 175 000€ Hors Taxe. Une demande de subvention va être faite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui permet d'espérer une participation de 35% du montant total HT (qui représente la valeur de 61 250 €).

Le Maire demande au conseil de se prononcer :

Après concertation et délibération, le conseil vote en faveur des travaux et autorise le maire à faire la demande de subvention.

DEVIS POUR UN INTERPHONE VIDEO A L'ECOLE ET A LA CANTINE

Pour des raisons de sécurité, il va devenir nécessaire d'installer un interphone au niveau de l'entrée de l'école et de la garderie. Parmi les entreprises contactées pour des devis, l'entreprise CDE gérée par M. Colitti David propose un devis de 4999, 22 € qui correspondrait aux exigences demandées. Le Maire demande au conseil de se prononcer :

Le conseil municipal, après délibération,

- ✓ vote en faveur dudit devis,
- ✓ autorise le maire à signer tout document relatif à ce devis permettant la bonne exécution des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EGLISE

M. le Maire explique que les travaux de l'église sont toujours en cours et que la mairie va demander une subvention pour la restauration des vitraux, des statues polychromes, des autels, de la clef de voûte décorée à la feuille d'or ainsi que pour la consolidation des décollements d'enduit et la location de la nacelle pendant la durée des travaux.

Il dit également que la commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Général. Il propose au Conseil d'approuver le plan de financement suivant.

Participation du Conseil Général : (30 % du montant) soit 12 743.14 € HT

Reste à charge de la commune : 29 734.99 € HT

Après délibération, le conseil municipal, approuve les plans de financement de l'opération tels que présentés par Monsieur le Maire.

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT EN COMMERCE

M. le Maire explique que suite au décès de M. Grosclaude Bernard en Janvier 2015, le projet d'implantation d'un commerce sur la commune pourrait éventuellement se faire dans ce bâtiment existant et permettrait d'économiser la construction d'un nouvel édifice.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'agence d'ingénierie de l'Ain et la commune de Peyrieu comprendrait :

- ✓ les études de programmation sur la réhabilitation d'anciens logements en commerce : proposition de scénarios, faisabilité technique, estimation financière.
- ✓ la rédaction du programme technique détaillé et d'une note de montage d'opération.

La convention explique que la commune pourrait bénéficier pour ce projet de Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) qui bénéficient de nouvelles modalités d'attribution.

Cette convention représente un coût de 2 025€ HT pour la commune.

Le maire demande au conseil de se prononcer ;

Après délibération, le conseil municipal décide :

De voter en faveur de la convention,

D'autoriser le Maire à signer tout document en faveur de cette convention,

VIREMENTS DE CREDITS ET AUGMENTATION DE CREDITS

Afin de pouvoir régulariser certaines opérations financières et rééquilibrer les comptes, certaines sections ont dû être diminuées au profit d'autres : c'est le cas pour le compte 6411 et 23131 qui ont été diminués de 13 569 € et 11 160 € pour augmenter les comptes 6554, 673 et 2041582.

Il en est de même pour les comptes 2041642 qui se verra diminué de 5000 € pour augmenter le crédit du compte 204111.

Sur proposition du maire, considérant que les crédits ouverts sont insuffisants, le conseil municipal, après approbation, décide de modifier les inscriptions précédemment énoncées.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de M. GRUMEL et de Mme RAVIER suite à leur branchement France Télécom non effectué. Après contact pris auprès des services destinés aux abonnements Télécom, il nous a été confirmé que c'est bien au pétitionnaire d'en faire la demande.

La mairie de Prémeyzel souhaite avoir plus de renseignements concernant la participation aux frais scolaires en augmentation par rapport à l'année dernière ; une estimation des coûts aux frais réels lui sera envoyée prochainement.

Prévention canicule : le CCAS se réunira afin de faire un listing des personnes concernées.

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
150501	Demande d'aide au conseil général renforcement réseau d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées
150502	Réaménagement de la mairie et de la salle de mariage
150503	Demande d'aide au conseil général, pose d'une télégestion
150504	Devis pour un interphone vidéo à l'école, à la cantine
150505	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment en commerce
150506	Demande de subvention pour l'église
150507/08	DM virements de crédits et augmentations de crédits

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT	Pouvoir à Jean Girel	
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER	Pouvoir à Stéphanie Gerbier	
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		

